

Recommandation 25

Afin de contribuer efficacement à renforcer les relations économiques bilatérales entre les pays de l'Europe centrale et orientale et le Canada tout en aidant notre secteur de haute technologie, que le gouvernement fédéral, par des organismes multilatéraux, encourage et aide ces pays à établir et surtout à appliquer des droits de propriété intellectuelle dans la région.

Le gouvernement canadien entend veiller à ce que tous les membres de l'OMC respectent les normes de protection de la propriété intellectuelle définies dans l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Conformément à cette obligation, le Canada accorde déjà une aide technique et financière, y compris au titre de la formation de personnel, à de nombreux pays en développement membres de l'OMC, pour les aider à harmoniser leurs lois et règlements avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

Le Canada applique également un vaste programme d'aide technique à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, dont la plupart en sont encore à mettre en œuvre leurs obligations aux termes de l'Accord sur les ADPIC, de sorte qu'une partie de cette assistance, qui s'étalera sans doute sur plusieurs années, est déjà consacrée à la mise en place de leurs régimes de propriété intellectuelle.

En outre, le gouvernement participe activement au processus d'examen de la mise en application à l'échelle nationale. Cet examen, lancé par le Conseil des ADPIC, comprend notamment une évaluation de la législation de certains pays en développement.